

Procès-verbal
Assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance

Le mercredi 20 septembre 2023 de 16 h 30 à 19 h 05
par visioconférence et sur place au campus de l'UOF (9, rue Lower Jarvis, Toronto, Ontario M5E 0C3)

MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Thomas Chiasson-LeBel, Mary Cruden, Frédéric Dimanche (arrivé au point 13), Marie-Lison Fougère, Rodrigue Gilbert, Alexandre Guertin, Louise Hurteau (vice-présidente, arrivée au point 4), Steve Kawe, Suzanne Kemenang, Denis Larose, Fabrice Manga Nana (arrivé au point 3), Paulin Mulatris, Jacques Naud (président), Pierre Ouellette (recteur), Paul Rouleau (arrivé au point 3), Nicolas Sabourin, Sabine Soumare, Carine Tuekam et Hela Zahar.

MEMBRES EXCUSÉ·E·S :

Véronique Béguet, Normand Côté et Francis Pomerleau

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Emanuel da Silva

PERSONNES INVITÉES : Nicole Desloges (à toute l'assemblée), Charles Gaucher (au point 11.1)

PERSONNES CONVOQUÉES :

À la séance à huis clos :

Audrey Dufour (Directrice principale au développement philanthropique)

Sophie Gauci (Agente de développement philanthropique)

François Bleytou (Directeur du bureau du recrutement étudiant et à la promotion des études)

À la séance publique :

Ramatou Barry (Directrice des ressources humaines), Danielle Bennett (Registraire), Luc Blanchette (Directeur des services académiques), Mareva Cestor (Directrice du Carrefour des savoir et de l'innovation), Audrey Dufour (Directrice principale au développement philanthropique), Claire Francoeur (Directrice des communications, des événements spéciaux et des collectivités), Gilles Fortin (Vice-recteur à l'administration), Danielle Galipeau (Gestionnaire de projets et de risques), Rafik Kourdali (Directeur des finances), Carole Nkoa (Vice-rectrice adjointe, Recrutement, communications et philanthropie) et Danielle Vadius (Directrice de la formation sur mesure et du développement des affaires).

*** SÉANCE À HUIS CLOS ***

Aucun procès-verbal des discussions à huis clos n'est rédigé, mais les décisions prises sont notées.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de gouvernance ainsi qu'à Nicole Desloges en tant que personne invitée du Conseil de gouvernance jusqu'en avril 2024, mais aussi à Audrey Dufour, Sophie Gauci et François Bleytou en tant

personnes convoquées à la séance à huis clos de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance.

Afin que Nicole Desloges, en tant que personne invitée, puisse participer à la séance à huis clos, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance admette Nicole Desloges en tant que personne invitée à assister à la séance à huis clos de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance du 20 septembre 2023.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Pierre Ouellette	Suzanne Kemenang	Adoptée à l'unanimité

Le président du Conseil de gouvernance informe les membres de la nomination d'Edith Dumont, ancienne vice-rectrice Partenariats, collectivités et relations internationales au titre de 30^e lieutenant-gouverneure de l'Ontario le 3 août 2023. Elle sera installée le 14 novembre 2023. Le président félicite aussi Carole Nkoa, vice-rectrice adjointe, Recrutement, communications et philanthropie, pour sa nomination au poste de vice-présidente du Centre-Sud-Ouest de l'Ontario au Collège Boréal. Carole Nkoa terminera son mandat à l'UOF le 22 septembre 2023.

L'adoption de l'ordre du jour de la séance à huis clos est proposée par Jacques Naud, appuyée par Marie-Lison Fougère et approuvée à l'unanimité.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit n'est déclaré. Le président du Conseil de gouvernance rappelle aussi aux membres qu'elles et ils sont tenus de veiller aux meilleurs intérêts de l'Université dans son ensemble.

3. RAPPORT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

Paul Rouleau, qui était absent au point 2, déclare son conflit d'intérêt en lien avec le présent point et ne participe pas aux discussions.

Le Conseil de gouvernance reçoit, pour information, le rapport confidentiel du comité de développement philanthropique.

4. PLAN DE RECRUTEMENT ÉTUDIANT 2023-2024

Le Conseil de gouvernance reçoit, pour information, le rapport confidentiel sur le plan de recrutement étudiant pour 2023-2024.

5. FIN DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

L'adoption de la résolution pour mettre fin à la séance à huis clos et pour ouvrir la séance publique est proposée par Jacques Naud, appuyée par Marie-Lison Fougère et approuvée à l'unanimité.

*** SÉANCE PUBLIQUE ***

6. MOT DE BIENVENUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue aux personnes convoquées à la séance publique de l'assemblée ordinaire.

L'adoption de l'ordre du jour de la séance publique est proposée par Sabine Soumare, appuyée par Pierre Ouellette et approuvée à l'unanimité.

7. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit n'est déclaré. Le président du Conseil de gouvernance rappelle aussi aux membres qu'elles et ils sont tenus de veiller aux meilleurs intérêts de l'Université dans son ensemble.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance du 11 juillet 2023 est proposée par Marie-Lison Fougère, appuyée par Nicolas Sabourin, et approuvée à l'unanimité.

9. RAPPORT DU RECTEUR

9.1 Le président du Conseil de gouvernance invite le recteur à présenter son rapport qui résume les activités principales de la haute direction depuis l'assemblée du Conseil de gouvernance du 11 juillet 2023.

Au niveau du rectorat, le recteur résume la rencontre au campus le 31 août 2023 avec le nouveau sous-ministre des Collèges et Universités, David Wai, et la nouvelle sous-ministre des Affaires francophones, Roda Muse.

Au niveau du vice-rectorat aux études et à la recherche, le recteur attire l'attention sur l'approbation ministérielle de doubler le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans le programme de Baccalauréat en éducation et dont l'annonce a été faite le 7 septembre 2023 au campus en présence des ministres Jill Dunlop, Caroline Mulroney et Stephen Lecce. Il souligne également le consentement ministériel obtenu pour le Baccalauréat spécialisé en administration des affaires et dont l'annonce officielle a été faite le 14 septembre 2023. Le programme sera offert en septembre 2024 en partenariat avec le Collège La Cité.

Au niveau du vice-rectorat à l'administration, le recteur mentionne le dévoilement de l'étude de marché faite par le Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC) le 14 septembre 2023: *Cartographier les cheminements de carrière pour la main-d'œuvre francophone et bilingue de l'Ontario*. Il attire notamment l'attention sur le fait que les emplois recherchés en Ontario sont en lien avec les secteurs de la finance, des soins de santé, de l'éducation et des affaires.

9.2 Le président du Conseil invite la registraire à présenter son rapport sur le nombre d'inscriptions étudiantes pour l'année 2023-2024. La registraire mentionne qu'en date du 19 septembre 2023 il y a un total de 231 étudiants et étudiantes inscrits, dont 148 nouvelles inscriptions (85 en éducation, 24 en économie et innovation sociale, 20 en cultures numériques, 10 en pluralité humaine et 9 en environnements urbains).

9.3 Le président du Conseil invite à son tour la vice-rectrice adjointe Recrutement, communications et philanthropie, à présenter, les initiatives relevant du service des communications de l'Université. Elle rappelle tout d'abord aux membres qu'en 2021, l'Université avait comme principal objectif de dynamiser la communication auprès de divers publics, mais tout en priorisant comme public cible, la population étudiante.

En 2022, elle mentionne que des initiatives ont été prises pour comprendre l'environnement de l'Université et mieux connaître ses publics. Elle mentionne notamment les premiers groupes de discussion menés en Ontario avec les élèves, les enseignants et les conseillers scolaires pour mieux cerner leurs besoins.

Toutes les initiatives de communication prises depuis 2021 ont permis à l'Université de redessiner l'écosystème des communications, et ce, afin d'optimiser sa présence et sa notoriété en Ontario, mais aussi de mettre en place le portail de l'UOF : uontario.ca. Cette plateforme de communication prendra en compte le fait de dynamiser la relation avec les publics de l'UOF, d'accroître le nombre d'admissions par la découverte des programmes d'études et l'engagement dans la communauté. Elle mentionne également les autres plateformes de communications existantes et en cours de développement, telles que UOF.ca qui est le portail destiné à la promotion des études et au recrutement des futures étudiantes et des futurs étudiants de l'UOF, Guide.uof.ca qui sera le guide des programmes d'études, Philanthropie.uontario.ca un microsite dédié aux relations de l'UOF avec le monde corporatif, Bibliotheque.uontario.ca un microsite de la bibliothèque virtuelle, ainsi que Recherche.uontario.ca un microsite dédié à la recherche (novembre 2023).

La vice-rectrice adjointe Recrutement, communications et philanthropie invite à son tour la directrice des Communications, Événementiel et Collectivités à présenter la nouvelle plateforme uof.ca. Malheureusement, à cause de certains défis techniques dans la salle les personnes participant par visioconférence n'ont pas pu voir la présentation.

10. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

En tant que président du comité exécutif, le président du Conseil de gouvernance présente, pour information, son rapport sur la finalisation du plan stratégique 2023-2028 et son intention de créer un comité stratégique ad hoc. Il invite le vice-recteur à l'administration à présenter une mise à jour sur la finalisation du plan stratégique 2023-2028. Ce dernier informe le Conseil de gouvernance que la dernière consultation interne a eu lieu avec le corps professoral et portait sur le développement de nouveaux programmes d'études. Il mentionne aussi qu'une version finalisée du plan stratégique pourra probablement être soumise pour la prochaine assemblée du Conseil de gouvernance lors de la séance à huis clos du 9 novembre 2023.

Le président du comité exécutif recommande la création d'un comité stratégique ad hoc du Conseil de gouvernance qui examinera les dernières modifications de l'ébauche du plan stratégique lors de trois réunions avant le 2 novembre 2023 et qui recommandera l'adoption du plan stratégique au Conseil de gouvernance. Il recommande que le comité stratégique ad hoc soit composé du recteur et des membres externes suivants du Conseil de gouvernance : le président du comité exécutif (Jacques Naud), la présidente du comité de gouvernance et d'éthique (Louise Hurteau), le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures (Alexandre Guertin), le président du comité des ressources humaines (Normand Côté), la présidente du comité des affaires académiques (Marie-Lison Fougère) et la personne nommée par le Conseil de gouvernance au Sénat (Frédéric Dimanche). Le président recommande aussi la participation de personnes invitées comme Nicole Desloges et d'autres personnes désignées par le recteur (comme les responsables des pôles d'études et de recherche).

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance approuve la création d'un comité stratégique ad-hoc jusqu'à l'adoption du plan stratégique finalisé avec la composition telle que proposée par le président du Conseil de gouvernance.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Jacques Naud	Pierre Ouellette	Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

- 11.1 Le président du Conseil de gouvernance invite la présidente du comité des affaires académiques à présenter, pour décision, son rapport sur le travail exploratoire pour le développement d'une demande de consentement ministériel pour un baccalauréat spécialisé en travail social.

La présidente du comité des affaires académiques invite le vice-recteur aux études et à la recherche (VRER) à présenter les détails clés sur le dossier. Ce dernier rappelle que la première planification stratégique de l'UOF, qui découle du rapport de 2017 du Conseil de planification pour une université de langue française, priorise une programmation d'études et de recherche avec un volet qui répond aux besoins pressants de formation et de main-d'œuvre dans des secteurs clés de services pour les collectivités francophones de l'Ontario, dont le secteur en travail social. En mars 2023 une étude de marché francophone et bilingue de l'Ontario par le Conseil des technologies de l'information et des communications confirme que le domaine en travail social est en forte demande et croissance depuis 2017.

Le processus de développement du programme en travail social de l'UOF a commencé avec une première tentative de collaboration avec l'Université d'Ottawa vers la mi-décembre 2022, mais le VRER explique que celle-ci n'a pas pu aboutir dû, entre autres choses, au fait que les cours de ce programme pourront être enseignés de manière comodale, ce qui ne correspond pas au schéma pédagogique de l'Université d'Ottawa.

L'UOF a donc fait appel à l'expertise de Charles Gaucher, professeur titulaire à l'École de travail social de l'Université de Moncton, afin de développer une proposition du baccalauréat en travail social. Une analyse exploratoire a été menée durant la période allant de janvier à juin 2023 ainsi qu'une rencontre de consultation avec un comité communautaire externe en février. Des séances de consultation internes ont été menées en juin 2023 auprès des membres du corps professoral et du corps étudiant de l'UOF. Le corps professoral a mis en place un comité ad hoc portant sur l'élaboration de ce programme en consultation avec Charles Gaucher et le directeur des services académiques de l'Université. En date du 31 août 2023, une ébauche de proposition du programme a été présentée au corps professoral qui en semblait très satisfait.

Le 13 septembre 2023, le comité des affaires académiques s'est réuni avec Charles Gaucher pour examiner le travail portant sur l'élaboration du baccalauréat spécialisé en travail social et le processus pour son approbation. Le développement de la proposition du programme de baccalauréat spécialisé en travail social repose sur les normes de l'Association canadienne de formation en travail social (ACFTS). L'ACFTS régleme la profession dans le domaine du travail social. Charles Gaucher précise que le programme de l'UOF est centré autour d'apprentissages permettant aux personnes inscrites au programme d'analyser différentes situations sociopolitiques contemporaines et de traduire ces analyses dans des pratiques d'interventions favorisant la justice sociale et l'équité dans les rapports sociaux intergroupes.

Les objectifs de ce programme sont notamment de sensibiliser les étudiantes et les étudiants aux enjeux sociaux, de former des individus capables d'intervenir avec les personnes, des groupes et des communautés afin de favoriser des rapports intergroupes équitables.

Au niveau du cursus, le programme comprend 120 crédits et les étudiantes et les étudiants suivront des cours et des séminaires en classe (des cours fondamentaux en travail social et aux choix parmi les autres programmes d'études de l'UOF), mais devront également aller sur le terrain et mettre en application les connaissances acquises dans le cadre de deux stages d'intervention (700 heures). Le programme leur permettra d'acquérir des connaissances, mais aussi une identité professionnelle ancrée dans une éthique, des approches et des méthodes propres au travail social en se basant sur les normes de l'ACFTS.

Au niveau de la gouvernance, Charles Gaucher rappelle que l'ACFTS insiste sur la mise en place d'une unité qui s'assurera de la gestion et de la mise en œuvre du programme avec un appui administratif pour coordonner les stages, les partenariats communautaires et les procédures administratives nécessaires. L'intégration de ce programme est prévue dans le pôle d'études et de recherche en pluralité humaine.

Le programme en travail social de l'UOF devra être accrédité par l'ACFTS et approuvé par la ministre des Collèges et Universités de l'Ontario sur la recommandation de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire de l'Ontario.

Par rapport à l'ACFTS, Charles Gaucher met en évidence les prochaines étapes :

- Lettre d'intention de la part de l'UOF : 1^{er} octobre 2023
- Autorisation d'autoévaluation par l'ACFTS : novembre 2023
- Dépôt de l'autoévaluation : 1^{er} avril 2024
- Décision de l'ACFTS : juin 2024

Les membres du Conseil de gouvernance félicitent Charles Gaucher et l'équipe du VRER pour l'excellent travail pour développer cette première proposition du programme de baccalauréat spécialisé en travail social qui répond aux besoins de services en travail social dans la communauté francophone en Ontario.

La présidente du comité des affaires académiques invite à son tour le vice-recteur à l'administration à présenter le modèle de viabilité financière du programme et mentionne qu'il est important de prendre en considération les coûts liés au démarrage du programme, dont, entre autres, l'embauche de professeures et de professeurs ainsi que les coûts de promotion du programme. La modélisation du vice-rectorat à l'administration prévoit que le programme sera lancé en septembre 2024 avec une première cohorte de 19 étudiantes et étudiants (équivalent à temps plein). Selon les projections étudiantes, le programme aurait 35 % d'étudiantes et d'étudiants « domestiques » et 65 % d'étudiantes et d'étudiants « internationaux » en 2027. Basé sur des hypothèses sur les droits de scolarité potentiels, un taux de rétention étudiante de 90 % d'année en année, et un corps professoral varié, l'analyse du vice-recteur à l'administration prévoit qu'après quatre ans le programme de baccalauréat spécialisé en travail social devrait être autosuffisant et commencera à générer un retour positif.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance approuve un travail exploratoire pour le développement d'une demande de consentement ministériel pour un baccalauréat spécialisé en travail social.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Louise Hurteau	Mary Cruden	Adoptée à l'unanimité

- 11.2 La présidente du comité des affaires académiques invite la directrice de la formation sur mesure et du développement des affaires à présenter son rapport sur la formation sur mesure. La directrice présente deux formations sur mesure : une en marketing numérique et une autre en gouvernance des organismes à but non lucratif. Elle évoque aussi la formation « UOF 50+ » pour les personnes aînées et retraitées, ainsi qu'une étude sur les besoins des entreprises en formation professionnelle.

La formation en marketing numérique relève d'un appel à projets du ministère d'Innovation, Sciences et Développement Économique du Canada (ISDE). L'objectif de cette formation, qui devrait démarrer en mai 2024 si l'UOF obtient le financement d'ISDE, est d'offrir 120 heures de formation en marketing ancrée dans les besoins des entreprises avec une certification (Google, Meta) et du coaching professionnel (placement de 65% des personnes inscrites à ce programme avec l'aide de partenaires tels que Groupe Média TFO, Radio-Canada, Red Dot Digital et B4 Brand, le Centre francophone du Grand Toronto, et la Société économie de l'Ontario. De plus ce projet permettrait de financer une plateforme d'apprentissage sur la formation sur mesure.

La formation en gouvernance des organismes à but non lucratif est en partenariat avec le Collège des administrateurs de sociétés du Québec. Le Collège propose notamment deux formations courtes de haut niveau s'adressant aux directeurs généraux et aux présidents de Conseil d'administration ainsi que des formations plus larges et axées sur les assises de la gouvernance. Elle précise que les prochaines étapes seront de définir avec le Collège quels sont leurs modalités logistiques et leur modèle d'affaires.

Le projet UOF 50+ a été développé en partenariat avec la Fédération des aînées et des retraités francophones de l'Ontario (FARFO) ainsi qu'avec l'Université du 3^e âge de Sherbrooke pour offrir des cours en Histoire de l'Art, en géographie ou encore en philosophie et des activités socioculturelles. L'UOF est en attente d'une décision de la part de Patrimoine Canada.

Les membres remercient la directrice de formation sur mesure et de développement des affaires pour sa présentation et lui proposent de mettre en place des tables de concertation avec des employeurs bilingues relevant du secteur privé.

12. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES, DE L'AUDIT ET DES INFRASTRUCTURES

- 12.1. Le président du Conseil de gouvernance invite le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures à présenter, pour décision, son rapport sur les états financiers vérifiés par 2022-2023.

Conformément aux normes du secteur universitaire en Ontario, l'année financière de l'UOF est du 1^{er} mai au 30 avril. Dans le cadre de l'entente de paiement de transfert MCU-UOF, l'Université doit soumettre au MCU (ministère des Collèges et Universités de l'Ontario) ses états financiers vérifiés le 15 août.

Le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures rappelle que le 21 décembre 2021, le Conseil de gouvernance a désigné Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l., un cabinet de comptables professionnels agréés et d'experts-comptables autorisés, en tant que le cabinet de vérification externe de l'Université de 2021 à 2026 à la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel.

La mission de Deloitte pour la vérification externe annuelle des comptes et des états financiers de l'Université pour l'année 2022-2023 s'est effectuée dans les délais prévus et les états financiers ont pu être validés. Il est à noter que les vérificateurs ont délivré un rapport d'audit sans réserve.

Le comité des finances, de l'audit et des infrastructures du Conseil de gouvernance s'est réuni le 3 août 2022 pour examiner le rapport de vérification des états financiers 2022-2023 et pour rencontrer les vérificateurs de Deloitte (Charles Castonguay – associé, et Valérie Renaud - directrice principale) afin de recevoir leur rapport de constatations découlant de l'audit. Le rapport de Deloitte est très positif et les vérificateurs ont souligné l'excellente collaboration avec

la direction de l'Université et le service des finances pour le partage complet des informations demandées. Les vérificateurs n'ont soulevé aucun risque et n'ont trouvé aucune anomalie.

Afin de respecter la date limite du 15 août 2023 pour soumettre au MCU les états financiers vérifiés, le comité des finances, de l'audit et des infrastructures a recommandé au comité exécutif du Conseil de gouvernance de les approuver au nom du Conseil de gouvernance conformément à l'article 9.3.7.2. du règlement administratif numéro 3, avant l'assemblée ordinaire du 20 septembre 2023.

Le 9 août 2023, le comité exécutif du Conseil de gouvernance a adopté la résolution ci-dessous :

QUE le comité exécutif du Conseil de gouvernance approuve les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 avril 2023 au nom du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français, conformément à l'article 9.3.7.2. du règlement administratif numéro 3, et ce afin de respecter la date limite du 15 août 2023 pour déposer le document au ministère des Collèges et Universités de l'Ontario.

Selon l'article 9.7.3.3. du règlement administratif numéro 3, le Conseil de gouvernance doit entériner, révoquer ou modifier les décisions prises par le comité exécutif du Conseil de gouvernance à condition que ne soient pas affectés les droits des tiers découlant de l'exécution de ces décisions.

Le comité exécutif du Conseil de gouvernance recommande au Conseil de gouvernance d'adopter la résolution ci-dessous.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
<p>QUE le Conseil de gouvernance entérine la décision prise par le comité exécutif du Conseil de gouvernance le 9 août 2023 d'approuver les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 avril 2023 au nom du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français, conformément à l'article 9.3.7.2. du règlement administratif numéro 3, et ce afin de respecter la date limite du 15 août 2023 pour déposer le document au ministère des Collèges et Universités de l'Ontario.</p>		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Alexandre Guertin	Denis Larose	Adoptée à l'unanimité

12.2 et 12.3 Le président du Conseil de gouvernance invite le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures à présenter, pour décision, le rapport financier final pour l'exercice 2022-2023 en date du 30 juin 2023 dans le cadre de l'entente de paiement de transfert MCU-UOF ainsi que le rapport d'étape périodique et le rapport financier périodique pour l'exercice 2023-2024 en date du 30 juin 2023 dans le cadre de l'entente de paiement de transfert MCU-UOF.

Le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures invite le vice-recteur à l'administration à présenter les détails clés de ces deux rapports.

L'entente de paiement de transfert (EPT / Transfer Payment Agreement - TPA) entre le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario (MCU) et l'UOF pour les années 2020-2024 prévoit des budgets annuels de l'ordre de **19 119 506 \$** et **23 359 663 \$** au titre des exercices 2022-23 et 2023-24 respectivement.

L'entente exige qu'un rapport financier final pour l'exercice qui s'est écoulé au 30 avril 2023 soit soumis au MCU le 15 août 2023. L'entente exige aussi qu'un rapport financier périodique pour l'exercice 2023-2024 en date du 30 juin 2023 soit soumis au MCU le 15 août 2023.

Le comité des finances, de l'audit et des infrastructures du Conseil de gouvernance s'est réuni le 3 août 2022 pour examiner les deux rapports et a voté en faveur de recommander au Conseil de gouvernance de les approuver.

Afin de respecter la date limite du 15 août 2023 pour soumettre les rapports au MCU, le comité des finances, de l'audit et des infrastructures a recommandé au comité exécutif du Conseil de gouvernance de les approuver au nom du Conseil de gouvernance conformément à l'article 9.3.7.2. du règlement administratif numéro 3, avant l'assemblée ordinaire du 20 septembre 2023.

Le 9 août 2023, le comité exécutif du Conseil de gouvernance a adopté la résolution suivante à l'unanimité :

QUE le comité exécutif approuve les deux documents suivants au nom du Conseil de gouvernance, conformément à l'article 9.7.3.2. du règlement administratif numéro 3, et ce afin de respecter la date limite du 15 août 2023 pour les déposer au ministère des Collèges et Universités de l'Ontario (MCU) :

- 1) le rapport d'étape périodique et rapport financier final pour l'exercice 2022-2023 en date du 30 juin 2023 dans le cadre de l'entente de paiement de transfert MCU-UOF, et
- 2) le rapport d'étape périodique et rapport financier périodique pour l'exercice 2023-2024 en date du 30 juin 2023 dans le cadre de l'entente de paiement de transfert MCU-UOF.

Selon l'article 9.7.3.3. du règlement administratif numéro 3, le Conseil de gouvernance doit entériner, révoquer ou modifier les décisions prises par le comité exécutif du Conseil de gouvernance à condition que ne soient pas affectés les droits des tiers découlant de l'exécution de ces décisions.

Le comité exécutif du Conseil de gouvernance recommande au Conseil de gouvernance d'adopter la résolution ci-dessous.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
<p>QUE le Conseil de gouvernance entérine la décision prise par le comité exécutif le 9 août 2023 d'approuver les deux documents suivants au nom du Conseil de gouvernance, conformément à l'article 9.7.3.2. du règlement administratif numéro 3, et ce afin de respecter la date limite du 15 août 2023 pour les déposer au ministère des Collèges et Universités de l'Ontario (MCU) :</p> <p>1) le rapport d'étape périodique et rapport financier final pour l'exercice 2022-2023 en date du 30 juin 2023 dans le cadre de l'entente de paiement de transfert MCU-UOF, et</p> <p>2) le rapport d'étape périodique et rapport financier périodique pour l'exercice 2023-2024 en date du 30 juin 2023 dans le cadre de l'entente de paiement de transfert MCU-UOF.</p>		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Alexandre Guertin	Denis Larose	Adoptée à l'unanimité

- 12.4. Le président du Conseil de gouvernance invite le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures à présenter, pour information, le rapport d'audit des rapports financiers de l'UOF dans le cadre de l'entente de paiement de transfert (EPT) MCU-UOF pour les années 2019-20, 2020-21, 2021-22 et 2022-23.

Le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures invite le vice-recteur à l'administration à présenter les détails clés de ce dossier. Le 12 mai 2023, le MCU a demandé à l'Université de lui soumettre une vérification externe (par une tierce partie) des rapports financiers annuels soumis par l'UOF détaillant l'utilisation des fonds de l'EPT pour 2019-20, 2020-21 et 2021-22. L'UOF a retenu les services de vérification de Deloitte pour répondre à la demande en ajoutant une année supplémentaire (2022-2023). Le rapport de vérification de Deloitte n'a trouvé aucune anomalie et a été soumis au MCU le 8 septembre 2023.

13. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- 13.1 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour décision, son rapport sur la procédure pour élection d'une ou d'un membre interne du Conseil de gouvernance élu parmi le corps étudiant.

Steve Kawe a été élu au Conseil de gouvernance parmi les membres du corps étudiant le 26 novembre 2022 et son mandat actuel prendra fin le 25 novembre 2023.

Selon la *Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français*, il est stipulé que la durée du mandat des étudiantes et des étudiants élus au Conseil de gouvernance est d'un an (article 10) et que tout membre du Conseil peut être élu de nouveau (article 12).

Le secrétaire général est responsable d'appliquer les modalités d'élection énoncées au règlement administratif numéro 3, d'établir les règles nécessaires au bon déroulement d'élection et de les présenter au Conseil de gouvernance pour adoption.

Le secrétaire général propose que :

- Toute personne inscrite aux registres de l'Université à titre d'étudiante ou d'étudiant à temps plein et à temps partiel, conformément aux règlements de l'Université, puisse poser sa candidature pour élection au Conseil de gouvernance.
- Les membres du personnel administratif et de soutien de l'Université qui sont aussi des membres du corps étudiant ne puissent pas poser leur candidature pour élection à titre d'étudiante ou d'étudiant.
- La période d'élection soit du 24 octobre au 25 novembre 2023.
- Le mode d'élection électronique soit Microsoft Forms.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance adopte les règles proposées par le secrétaire général pour le déroulement de l'élection d'un-e membre du corps étudiant au Conseil de gouvernance.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Pierre Ouellette	Suzanne Kemenang	Adoptée à l'unanimité

- 13.2 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, son rapport sur l'appel à candidatures parmi les membres externes du Conseil de gouvernance pour nomination au Sénat. Le secrétaire général rappelle que le mandat de Frédéric Dimanche en tant que membre externe nommé au Sénat prendra fin le 22 novembre 2023. Le secrétaire général invite les membres externes du Conseil de gouvernance à poser leur candidature pour nomination au Sénat d'ici le 2 novembre 2023.
- 13.3 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, son rapport annuel 2022-2023 sur la liberté d'expression à l'UOF.

Dans le cadre de la politique, l'Université doit élaborer un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique, l'afficher en ligne et le soumettre au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année.

En consultation avec les différentes unités de l'Université, le secrétaire général estime qu'il y a eu 120 événements non reliés aux études organisés sur le campus de l'UOF (en présentiel et en ligne) entre le 1^{er} août et le 31 juillet 2023. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

Aucun événement non relié aux études n'a été annulé en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes et aucune plainte officielle liée à la liberté d'expression n'a été reçue par le secrétaire général ou le recteur.

Le rapport annuel 2022-2023 sur la liberté d'expression à l'UOF a été soumis au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) et au ministère des Collèges et Universités de l'Ontario le 1^{er} septembre 2023 et est publié [sur le site Web de l'UOF](#).

- 13.4 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, son rapport sur les demandes d'accès à l'information en 2021 soumis au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario.

Le secrétaire général rappelle que conformément à l'article 34 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario (LAIPVP), l'Université doit présenter un rapport annuel au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP). Selon l'article 4.1 de la politique de l'UOF, le secrétaire remet au Conseil de gouvernance une copie du rapport exigé par l'article 34 de la LAIPVP.

Le rapport exigé par la LAIPVP s'agit d'un rapport statistique de fin d'exercice qui indique le nombre et les types de demandes d'accès à des renseignements personnels et à des documents généraux reçues et réglées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le rapport de 2022, préparé par le secrétaire général/coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de l'UOF a été déposé au CIPVP le 27 février 2023. En 2022, l'UOF a reçu deux demandes de documents généraux présentées par des personnes venant de la catégorie « particuliers et grand public ». Les demandes ont été réglées en 35 et 92 jours civils, après l'envoi d'avis de prorogation au-delà des 30 jours prévus dans la LAIPVP.

14. AUTRES QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE GOUVERNANCE

Aucune question n'est soulevée.

15. FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE

L'adoption de la résolution pour clôturer l'assemblée ordinaire est proposée par Jacques Naud, appuyée par Alexandre Guertin, et approuvée à l'unanimité.

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

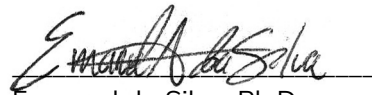
L'adoption de la résolution pour clôturer l'assemblée est proposée par Jacques Naud, appuyée par Alexandre Guertin et approuvée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 19 h 05.

La prochaine assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance aura lieu le 9 novembre 2023 à 16 h 30.



Jacques Naud
Président du Conseil de gouvernance



Emanuel da Silva, Ph.D.
Secrétaire général

Date d'adoption du présent procès-verbal : le 9 novembre 2023